

DÉLIBÉRATION N°DL20220194 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 02/12/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 19h38), Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h24), Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h38)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Abba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 19h24)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

CONVENTIONS TRIENNALES DE RÉSIDENCES D'ARTISTES CONCLUES ENTRE LA COMMUNE ET LES COMPAGNIES VOLTAÏK ET AOI (2021-2023) - ANNEXE N°3

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond, souhaitant renouveler et redynamiser son offre culturelle, a établi une convention triennale de résidence d'artistes avec les compagnies «Voltaïk » et « AOI » pour la période 2021-2023.

Un programme d'activités de création, de diffusion, d'éducation artistique et culturelle, portées artistiquement et administrativement par les compagnies «Voltaïk» et «AOI» a été mis en place à destination de la population saint-chamonaïse et une subvention annuelle de 13 600 € est allouée à chaque compagnie en résidence pour la réalisation de ce programme.

Chaque année, une annexe est établie pour chaque compagnie afin de préciser les actions artistiques et culturelles constitutives de la résidence et de fixer la répartition de la subvention pour chaque action.

Les actions 2022 définies dans les annexes n°2 de la convention triennale de résidence d'artistes des deux compagnies citées ci-dessus arrivent à leur terme.

Il convient d'établir une annexe n°3 à la convention triennale (2021/2023) des compagnies «Voltaïk» et «AOI» qui détermine le financement et les actions pour 2023 à savoir :

- **Pour Voltaïk :**

Actions	Montant
1 - CREATION	4 000,00 €
Résidence de création	
2 - SENSIBILISATION ET EAC – ateliers de pratique artistique	4 680,00 €
Ateliers éveil danse au conservatoire – 8h (report 2022)	
Ateliers à destination du public scolaire – 45 h	
Formation à destination des enseignants - 6h	
Les ateliers d'Été pour la jeunesse – 12h	
Atelier voix avec Dalila - 3h	
3 - DIFFUSION – Représentations et spectacles	4 920,00 €
Soirée de lancement de la saison 2023/2024	
2 Impromptus danse et voix à la médiathèque	
Le temps d'un compte 2R – Sortez c'est l'été !	
TOTAL	13 600,00 €

- **Pour AOI :**

Actions	Montant
1 - CREATION – Roméo et Juliette	4 000,00 €
Résidence de création	
2 - SENSIBILISATION ET EAC – ateliers de pratique artistique	4 792,00 €
Les ateliers courts « Poèmes d'amour » dans le cadre des mots en scène - 6h	

Formation à destination des agents et des enseignants – 6h (report 22)	
Rencontres avec les scolaires autour du spectacle « Feu » - 4h	
Ateliers à destination du public scolaire – Extra - 60h	
3 - DIFFUSION – Spectacles et représentations	4 808,00 €
Soirée de lancement de la saison 2023/2024	
Représentations spectacle « Qu'est-ce que le théâtre ? »	
Visite déambulatoire – restitution des ateliers courts pour la réouverture de la médiathèque	
TOTAL	13 600,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de l'annexe n°3 à la convention triennale de résidence d'artistes conclue avec la compagnie « Voltaïk » ainsi que celle conclue avec la compagnie « AOI »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces documents et tout autre document s'y rapportant,
- **de verser** les subventions mentionnées dans ces annexes à ces 2 compagnies, sous réserve du vote du budget primitif 2023.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/12/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 19 décembre 2022